

FICHE N°29 : LES INCENDIES DE LIEUX DE CULTE EN FRANCE

Après l'onde de choc de l'incendie de Notre Dame de Paris dans le monde entier, cette fiche tente d'aborder le thème de l'incendie dans les lieux de culte en France. Les incendies de lieux de culte sont à part car ils touchent à l'histoire, au patrimoine et en premier lieu aux religions. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce thème est difficile à étudier tant les autorités publiques comme religieuses se montrent discrètes sur le sujet.

Que disent les chiffres

Les chiffres officiels disponibles sont parcellaires et peu explicites :

- le ministère de l'Intérieur a publié un rapport en février 2019 recensant le nombre d'actes anti religieux en 2018 : 541 faits antisémites, 100 faits anti-musulmans et 1 063 faits anti chrétiens, chiffres qui seraient relativement stables d'une année sur l'autre. Le nombre plus important de dégradations visant les lieux chrétiens s'expliquerait en partie par le nombre supérieur d'églises par rapport aux lieux de culte des deux autres religions, selon le Ministère de l'Intérieur,
- ces faits englobent aussi bien les actes de profanations (qui impliquent une atteinte au caractère sacré d'un lieu de culte ou de sépultures) que des actes de vandalisme ou de vol plus ou moins importants : «les deux tiers, voire les trois quarts concernent des bâtiments religieux, et le reste des sépultures », toujours selon le Ministère de l'Intérieur ; Tout graffiti sur un bâtiment religieux ou une sépulture peut être considéré comme une dégradation, au même niveau qu'une atteinte à un tabernacle ou du matériel religieux saccagé ou incendié,
- la proportion de dégradations par revendication (satanisme, anarchisme, acte anticléricalisme, anti islamisme, etc.) n'est pas plus précisée,
- il n'existe pas non plus de chiffres officiels sur le nombre d'incendies dans les lieux de culte. La chaîne France 24 qui s'est récemment penchée sur le sujet a pu toutefois répertorier **32 cas d'incendies d'églises catholiques en 2018** selon un décompte à partir d'une



Notre Dame de Paris - 15 avril 2019

revue de presse. Si aucune ventilation des causes n'est précisée, ce chiffre de 32 est cohérent et montre que les incendies de lieux de culte restent très rares, sachant que le nombre total d'incendies de bâtiments chaque année est de l'ordre 130 000 environ.

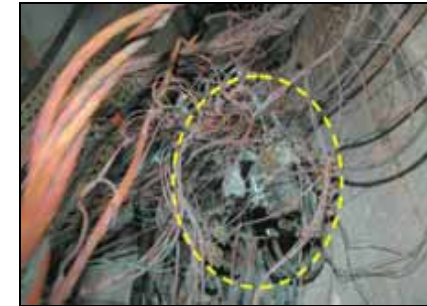
Pour ce qui est de notre laboratoire, nous sommes intervenus au cours des 15 dernières années sur seulement 28 incendies de lieux de cultes (23 églises, basiliques, cathédrales, couvents, ou abbayes / 1 temple protestant / 2 mosquées/ 2 synagogues) sur l'ensemble du territoire national (pour environ 14000 bâtiments expertisés par nos experts sur la même période) et une seule intervention cette année (l'incendie de l'église St Jacques à Grenoble). Les incendies de lieux de culte représentent donc une proportion infime de nos interventions (0,2%) et ce nombre restreint d'incendies limite de fait la portée des statistiques que l'on pourrait en tirer. Toutefois, la proportion d'actes volontaires (20 sur les 28 cas soit 71%) dépasse très largement les autres causes (3 cas d'incendies d'installations électriques soit 11%, 3 cas d'incendies causés par des travaux par points chauds pendant des opérations de restauration (étanchéité, soudure) soit 11%, 2 cas de cause indéterminée).

Réflexion sur le risque incendie intrinsèque aux lieux de culte

En préalable, les lieux de culte sont classés type V selon la réglementation ERP (Établissements Recevant du Public) et sont donc régis par des règles de sécurité spécifiques pour les établissements de ce type qui ne sont pas l'objet de cette fiche.

Le nombre très faible d'incendies de lieux de culte par rapport au nombre d'incendies de bâtiments en général, s'explique en grande partie par :

- un nombre limité de bâtiments religieux au regard du nombre total d'édifices. En France on compte environ :
 - 50 000 édifices dédiés au culte catholique ou ayant été d'origine catholique,
 - 2100 lieux de culte protestant,
 - 1100 mosquées,
 - 450 synagogues,
 - 160 églises orthodoxes,
 - 160 temples bouddhistes.



- le fait que le risque d'incendie accidentel intrinsèque à ce type de bâtiments et à leur contenu est infime :
 - ces bâtiments ne sont en principe pas habités,
 - ils n'abritent aucun process de production,
 - ils sont généralement pas ou peu chauffés,
 - ils ne contiennent qu'un nombre restreint d'appareils électriques et nécessitent donc des installations électriques relativement limitées.

Les principaux risques d'incendie dans ce type de bâtiment sont de notre point de vue de deux ordres :

1/ Le risque d'incendies accidentels pendant les opérations de restauration

Il apparaît évident que les bâtiments religieux et singulièrement les églises, abbayes et autres cathédrales sont particulièrement vulnérables pendant les périodes de restauration. Les principaux incendies ou départs de feu de cathédrales survenus en France au cours des dernières décennies ont eu lieu pendant des périodes où les édifices étaient restaurés (incendie de la cathédrale de Nantes en janvier 1972, incendie partiel de la cathédrale d'Auxerre en mars 2016 et bien sûr incendie de la cathédrale de Paris ce 15 avril 2019).

Le risque majeur lors de ces opérations de restauration est l'introduction de flammes nues ou de particules incandescentes dans des structures en bois très anciennes que sont notamment les charpentes. **Les travaux dits par points chauds sont ici particulièrement dangereux.** On entend par travaux par points chauds ceux qui mettent en œuvre des postes de soudure, des chalumeaux pour des opérations de coupage, d'oxycoupage ou d'étanchéité, des appareillages de meulage, ou des disqueuses etc. Ces opérations sont d'ailleurs la cause de nombreux incendies en milieu industriel. **L'incendie est d'autant plus insidieux qu'il peut couvrir plusieurs heures avant de se déclarer, et donc d'être découvert,** parce que la flamme d'un chalumeau, des particules de soudure, des morceaux métalliques portés à haute température projetés ou découpés ou des produits bitumineux en feu, peuvent initier des phénomènes de feu couvant dans des zones confinées, et notamment dans des nœuds de charpentes, qui vont dégénérer à la faveur du premier appel d'air. Les procédures de prévention et protection doivent être d'autant plus draconiennes dans les bâtiments anciens, que leurs charpentes sont très sèches donc



Cathédrale d'Auxerre – 11 mars 2016



Eglise Saint Jacques à Grenoble
le 17 janvier 2019



extrêmement vulnérables à la moindre incandescence. A une époque où le moindre parking souterrain bénéficie d'un gardiennage 24/24, comment expliquer qu'une charpente de 800 ans en cours de restauration ne bénéficie pas d'une surveillance continue...

2/ Le risque d'incendie volontaire

Les incendies volontaires représentent la majorité des incendies de lieux de culte traités par les experts de notre laboratoire même si le nombre restreint d'incendies investigués limite la portée des statistiques que l'on pourrait en tirer. Outre la symbolique très riche attachée au phénomène du feu (la purification, la lumière, la passion, la destruction, l'enfer...), allumer un incendie est très facile, très bon marché, avec un risque limité pour un résultat qui peut malheureusement être maximum. Or les bâtiments de cultes, dont la plupart sont peu ou pas protégés, et dont les portes sont souvent ouvertes sur de larges créneaux horaires, constituent clairement des cibles vulnérables, en cette époque troublée, parfois violente et aux tentations de replis communautaires.



Conclusion

Pour conclure sur ce sujet des incendies de lieux de cultes, on retiendra les points suivants :

- les incendies de lieux de cultes sont très peu nombreux (quelques dizaines par an en France),
- ils ont en revanche un retentissement important à considérable,
- le risque d'incendie accidentel intrinsèque à ces bâtiments est, en période normale (c'est-à-dire en dehors des périodes de restauration), infime,
- la majorité des incendies touchant les lieux de cultes sont d'origine humaine accidentelle (travaux à risque notamment) ou volontaire,
- la plupart des bâtiments de lieux de cultes sont très vulnérables au risque d'incendie volontaire,
- les autorités publiques comme religieuses se montrent très discrètes sur le sujet, dans un souci évident de limiter les risques d'amalgame, de mimétisme et d'emballement. A ce sujet, les mois de janvier, février et mars 2019 (donc avant l'incendie de Notre Dame de Paris) ont vu une multiplication d'actes touchant des églises, dont plusieurs incendies ou départs de feu d'origine volontaire.

A Chenove, le jeudi 23 mai 2019

Frédéric Lavoué
Directeur du Laboratoire

